

Association suisse des officiers et sous-officiers du télégraphe de campagne

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Pionier : Zeitschrift für die Übermittlungstruppen**

Band (Jahr): **61 (1988)**

Heft 6

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

57ème Assemblée générale à Sion

Pour la première fois depuis sa fondation, l'Association suisse des officiers et sous-officiers du télégraphe de campagne a tenu son assemblée générale à Sion.

Le procès-verbal de cette assemblée ne sera publié qu'au printemps 1989, soit avant la prochaine assemblée générale, dont il constituera un point de l'ordre du jour.

Nous tenons cependant à donner quelques échos de cette réunion en Valais.

A 14 heures précises, le président central cap W. Huber ouvre la séance à l'aula de l'ancien collège de Sion en présence de plus de 140 membres et invités. Parmi ceux-ci, nous relevons MM. E. Delalay, président du Grand Conseil valaisan et R. Gertschen, conseiller d'Etat, ainsi que du côté militaire 3 chefs d'arme (en fonctions ou anciens) soit les col div Biedermann et ses prédécesseurs Guisolan et Honnegger.

Dans les excusés, le président a cité la lettre émouvante de notre membre fondateur le maj Bargetzi de Bienne.

Après l'assemblée, 3 cars postaux nous emmènent jusqu'à Binii au-dessus de Savièse, d'où l'on jouit d'un coup d'œil magnifique. Tout en dégustant le vin d'honneur, généreusement offert par la commune de Savièse, les participants pouvaient admirer le magnifique panorama s'ouvrant devant eux. Malheureusement le Cervin resta voilé par une nappe de brouillard et seule apparut la pointe de la Dent-Blanche (4357 m).

Le banquet se déroula dans une ambiance joyeuse, relevée par deux prestations très appréciées de la «Chanson valaisanne». Par la qualité de leur prestation musicale et par la grâce de ses chanteuses, dans leurs costumes d'Evolène, très seyant et haut en couleur; ce chœur a fait un véritable «tabac»!

A minuit les cars postaux nous ramènent aux casernes de Sion pour un repos bien mérité. Auparavant, de nombreux couche-tard firent encore honneur à la «Buvette-Tg Camp» ouverte à la caserne.

Après une nuit – un peu courte pour certains – tout le monde se retrouva à la gare de Sion pour aller en train jusqu'à St-Maurice. Dans cette localité, sous la conduite experte du brig Langenberger et de quelques collaborateurs, nous avons visité par groupes les anciennes fortifications mises en place par le général Dufour et le Musée militaire valaisan. En particulier, le brig Langenberger fit un exposé très intéressant sur le «Sonderbund». La journée était magnifique et il faisait plutôt chaud; aussi l'apéritif offert par Provins-Valais fut-il apprécié de tous.

Un dernier dîner en commun à St-Maurice mit un point final à cette rencontre qui restera gravée dans la mémoire de tous les participants et qui devrait les inciter à revenir l'année prochaine avec d'autres camarades absents cette année! Pour terminer, j'aimerais encore donner quelques informations pratiques pour les groupes locaux qui organiseront prochainement leur tir au pistolet.

Assurance responsabilité civile (RC)

Un avenant a été conclu, à partir de cette année, à la police RC de l'AFTT auprès de la Zurich-Assurances (police no 3.148.452-101, Fr. 3000000.– avec une franchise de Fr. 100.– par sinistre uniquement matériel).

Munition à prix réduit

Le subventionnement de la munition a été supprimé, car le prix de la cartouche a été réduit à Fr. 0.37 (auparavant Fr. 0.50 et Fr. 0.42 prix réduit). Par conséquent, le dernier alinéa de l'article 3 du règlement de tir est à biffer.

Cap H. Luyet

Assurance accident

L'article 5 du règlement de tir doit être appliqué si l'on veut bénéficier de l'assurance militaire. En particulier il est indispensable d'avoir reçu au préalable du DMF l'autorisation d'organiser le tir (formule 28.106 en retour).

Compte tenu des délais à respecter pour la parution du Pionier, il ne nous est malheureusement pas possible, cette fois-ci, de traduire cet article en allemand. Nous nous en excusons auprès de nos camarades d'outre Sarine et nous espérons que la communication passera tout de même!



Les organisateurs de l'assemblée de Sion de g. à dr. plt Droz (debout), adj sof Carthoblaz, cap Luyet, cap Huber, plt Imhof, adj sof Seiz



Les 3 gagnants des challenges 1987 (50m groupe local Fribourg, 25m groupe local St-Gall, challenge Guisolan groupe local Thoune)